

**MAIRIE  
D'  
ASCROS**



**06260 ASCROS**

☎ 04.93.05.84.21  
Télécopie:  
04.93.05.68.24

ASCROS, le 22/12/2016

## **Compte-rendu de la Réunion en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal**

**- 10 Décembre 2016 -**

**Président** : Vincent GIOBERGIA.

**Elus présents** : René ANGELIN avec procuration à Vincent GIOBERGIA, Colette BASSI-CARLIN, Yann BECCARIA, Michel BLAIN avec procuration à Colette BASSI-CARLIN, Henri DILMI, Vincent GIOBERGIA, Christiane GIOVANNESCHI, Nicole HAMES, Alain RAYBAUD, Alain SGARRONI.

**Secrétaire de séance** : Colette BASSI-CARLIN, désignée à l'unanimité.

=====  
**Ordre du Jour** : Ecole d'ASCROS et RPI; Epicerie Communale ; Appartements communaux ; Emplois communaux ; Bar/Restaurant sur la Place du Village ; Bibliothèque/Médiathèque et Association Ascrothèque ; CCAA ; adhésion au SMIAGE ; Requête de M. Francis RAYBAUD ; Requête de M. Alain RAYBAUD ; Projets communaux ; Voisins Vigilants ; Pôles de Dynamisation ; Bassin d'eau potable d'Ascros et SIVOM de Rourebel ; Assainissement - Station d'épuration et raccordement de Sainte Anne ; Voirie 2016 ; Ferme Thérapeutique d'Ascros, et Association partenaire ISATIS ; Divers.

---

---

### **0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance, avec un Bonjour de Monsieur le Maire à toute l'Assemblée présente.

Mme Colette BASSI-CARLIN a été nommée à l'unanimité, Secrétaire de séance.

**Remarques** : Conseil du 17 Septembre 2016

- Erratum concernant le vote contre de Monsieur Yann BECCARIA au sujet du radar pédagogique de Rourebel.

### **1) Adoption du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, en date du 17/09/16 :**

A la demande de Monsieur le Maire, et sans autre remarque particulière, le compte-rendu de la réunion précédente (17/09/2016), a été approuvé à l'unanimité.

**1) Ecole d'ASCROS - RPI :**

Menace de regroupement des petites écoles communales → Ecole d'ASCROS et RPI en danger de disparition.

Impossibilité d'accueillir l'école de SAINT PIERRE (04) au sein du RPI, selon l'inspecteur de circonscription et la Sous-Préfète du département 04.

Dans les trois années à venir, la fermeture des écoles se fera dans cet ordre : 1/ SAINT PIERRE - 2/ LA PENNE - 3/ ASCROS.

La solution pour conserver l'école d'ASCROS est de pouvoir accueillir 2 classes uniques, en mettant la salle de la mairie à disposition de l'école (soit le bâtiment communal en entier). La mairie déménagerait sur la Place dans les locaux de l'ancien Hôtel MUSSO (que la commune envisage d'acquérir) ou dans les locaux du bâtiment communal - Place du Château prévus pour une complète réhabilitation : option prioritaire.

Un rendez-vous est pris avec Monsieur Charles-Ange GINESY début Janvier 2017.

Délibération de principe pour la réhabilitation du bâtiment communal - Place du Château.

**Vote** : à l'unanimité.

Subvention à l'école de LA PENNE pour la classe de neige à l'école des Neiges de VALBERG prévue du 16 au 27 janvier 2017 pour un montant de 600.00 euros par commune.

**Vote** : à l'unanimité.

Subvention à l'Ecole d'ASCROS pour la sortie à SEYNES les ALPES prévue du 20 au 24 mars 2017 pour un montant de 600.00 euros par commune.

**Vote** : à l'unanimité.

Monsieur Charles-Ange GINESY et le recteur d'Académie Monsieur Emmanuel ETHIS nous informent que la mise en place du Plan National Très haut Débit sur notre commune se fera courant 2018.

**2) Epicerie Communale :**

L'épicerie communale est ouverte le mercredi, le samedi et le dimanche matin, selon informations des gérants.

**3) Appartements communaux :**

Le changement des fenêtres de l'appartement communal 2100, occupé par Monsieur Cédric DABBENE, a été réalisé courant décembre 2016.

**4) Emplois communaux :**

Monsieur Christophe LEGROS a été embauché le 1/12/2016 en emploi aidé à 90% pour une durée de 20 heures par semaine, dont le samedi matin à la Bibliothèque communale.

Monsieur Cédric CHIARI (Association ISATIS) assure la permanence à la Bibliothèque pour un montant de 15 euros de l'heure toutes charges comprises.

Monsieur Christophe LEGROS et Monsieur Cédric CHIARI iront en formation pour l'utilisation du logiciel de tenue de la Bibliothèque.

Formation habilitation produits phytosanitaires pour Monsieur Jean-Christophe LENTINI.

**Vote** : à l'unanimité.

**5) Bar-restaurant de la Place et studio :**

- Subvention par le Conseil Régional PACA pour l'acquisition du bâtiment : 28 050.00 EUROS.
- Subvention par le Conseil Départemental pour l'acquisition de la licence IV : 5850.00 euros.
- Subvention dans le cadre du FRAT par le Conseil Régional PACA : 12000.00 euros.

Appel d'offre, concernant les travaux d'aménagement, passé en ligne par la CCAA, gracieusement, pour la période du 23/12/2016 au 26/01/2017 à 16 h.

Ouverture des plis prévue le 27/01/2017.

Les travaux s'établissent sur une durée de 6 mois.

Monsieur CARUSO a installé un insert dans la cheminée à bois du Bar-Restaurant.

Antenne collective sur la copropriété C 140 : Monsieur Charles PACCINO Syndic bénévole a donné l'autorisation à M. CARUSO pour faire appel à un professionnel : M. Sylvain MICOL.

Les tantièmes de la commune sur la copropriété C 140 correspondent à 40%.

Un courrier sera adressé à M. Charles PACCINO afin de réunir une assemblée extraordinaire.

**6) Bibliothèque/Médiathèque et Ascrothèque:**

Monsieur le Maire souligne l'importance de la Bibliothèque communale pour la sauvegarde de l'école d'ASCROS et propose d'impliquer de manière plus importante l'association ISATIS.

La « Section Pôle Sports Loisirs » demande la salle de la mairie pour une démonstration de produits TUPPERWARE le 14 janvier 2017. Avis favorable.

Marché de NOËL animé par la « section Pôle Sports Loisirs » le 17 décembre 2016.

Courrier reçu par Madame Nicole HAMES, de la part de Me Elie LIONS, avocat. La réponse a été faite par Madame Colette BASSI - Présidente.

**7) CCAA : Adhésion au SMIAGE :**

La CCAA adhère au SMIAGE, Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau, la commune d'ASCROS étant membre de la communauté de communes des Alpes d'Azur, délibère pour approuver l'adhésion de la CCAA à ce syndicat.

**Vote** : à l'unanimité.

Dans le cadre du programme de la Ruralité : quelques exemples de projets :

- Installation de colonnes semi-enterrées pour la gestion des déchets pour un montant de 2 M d'euros avec un financement de 40 %.
- Rénovation énergétique du parc immobilier pour un montant de 1 697 000.00 euros.
- SCOT : Schéma de cohérence territoriale → transfert de la compétence urbanisme à la CCAA. La commune conserve sa Carte Communale, dossier en corrélation avec la DDTM tant que la CCAA reste inférieure à 10 000 habitants. Délibération à venir.

**8) Requête de M. Francis RAYBAUD :**

Courrier fait à Monsieur JOUVE afin de demander quels droits de renseignements ont les contribuables sur les taxes directes ou d'urbanisme payées par chacun.

Réponse : la mairie peut renseigner les contribuables sur les montants mais en aucun cas si ces taxes sont honorées.

**9) Requête de M. Alain RAYBAUD :**

M. Alain RAYBAUD souhaiterait acquérir la terrasse desservant son habitation qui fait partie du domaine communal. Passage en Commission Urbanisme.

**10) Requête de Mme Maria GIOANNI :**

Mme Maria GIOANNI souhaite acquérir la parcelle devant son domicile. Passage en Commission Urbanisme.

**11) Requête de M. et Mme Bernard et Christiane GIOVANNESCHI :**

Souhaitent l'achat d'une partie de la parcelle C 887. Dossier en instruction. Passage en Commission Urbanisme.

**12) Requête de M. Ludovic GASTAUD :**

Souhaite effectuer une surélévation de sa propriété sur la Place. Dossier d'urbanisme à instruire par la DDTM. Puis passage en Commission Urbanisme.

Demande d'intervention sera faite au Géomètre de la commune et estimation du service des Domaines et une réunion de la Commission d'Urbanisme sera mise en place. Date à définir.

**13) Projets communaux :**

- **1)** Décision Modificative : salle polyvalente et transformateur EDF → 21 794.00 euros.

**Vote** : à l'unanimité.

- **2)** Régies : regroupement des trois régies communales (Monnayeur, bibliothèque et marchés) en une seule.

**Vote** : à l'unanimité.

- **3)** Courrier de M. Régis JOUVE, Percepteur de Puget-Théniers, reconnaissant la qualité et la clarté des documents budgétaires de la commune d'ASCROS.

- **4)** Amendes de police : dotation de 1878.00 euros par le Conseil Départemental pour l'installation de mains courantes.

Requête de Mme Catherine TOSELLO pour le remplacement de la corde, le long du chemin communal desservant sa propriété par une main courante rigide. Avis favorable.

- **5)** Signalétique du village par l'entreprise Provence Signalisation à vérifier et à terminer.

- **6)** Programme de voirie 2017 : mise en place avril 2017.

- **7)** Station d'épuration Mise en place en mars / avril 2017.

- **8)** Remplacement de l'horloge de l'Eglise : en attente.

- **9) Réhabilitation des ruines du Château :**  
La commune bénéficie de la réserve parlementaire de M. Jean-Pierre LELEUX, Sénateur des A-M, et reste en attente d'une subvention du Conseil Départemental.
- **10) Jardin d'enfants :** subvention dans le cadre de la DETR demandé par la commune et non la CCAA.  
Délibération annule et remplace la précédente.  
**Vote :** à l'unanimité.
- **11) Restauration et rénovation des Monuments aux Morts :**  
Subvention à 50 % par le Conseil Régional PACA. Projet à monter.
- **12) Cotisation de la commune d'ASCROS au SDIS pour l'année 2017 = 1232,44 euros.**
- **13) Reconduction du Plan d'Aménagement Forestier sur les parcelles communales - révision de l'assiette foncière communale pour une superficie totale de 78,8935 ha. Ce plan étant en concordance avec les actions de la Société de Chasse d'ASCROS.**  
**Vote :** à l'unanimité.

**14) Dispositif Voisins Vigilants :**

Mise en place de panneaux d'information sur le CD 27 à chaque entrée du territoire de la commune d'ASCROS.  
Fourniture de 2 panneaux et de sticks autocollants par la société MARE NOSTRUNM pour un montant de 674,40 euros TTC.  
Les personnes désireuses de coller un stick sur leur boîte aux lettres doivent se faire connaître en mairie.

**Vote :** à l'unanimité.

**15) Pôles Dynamisant :**

Proposition de M. et Mme MASSEBIAUX :  
Création d'un site Internet pour les domaines de la Communication et l'évènementiel, la Culture et le domaine scolaire, l'agriculture et la Gastronomie.  
Devis de JIMBO FREE pour un montant de 6,50 euros par mois.

**Vote :** à l'unanimité.

**15) Bassin d'eau potable d'ASCROS et SIVOM de Rourebel :**

Parcelle C 332. Relance du dossier. Voir avec les propriétaires AUGIER et FOURNIER si la succession est établie. A suivre.

**16) Assainissement - Station d'Épuration et raccordement Sainte Anne :**

La commune d'ASCROS a reçu le trophée Plan Climat Economie d'Énergie par le Conseil Départemental des A-M pour son dispositif d'Éclairage Public et son projet de Station d'Épuration par roseaux.

**17) Mandats d'Investissement :**

Paiement des mandats d'investissement avant le vote du Budget 2017. Affectation de 80 000.00 euros sur le chapitre 21.

**Vote :** à l'unanimité.

**18) Voirie 2016 :**

Le programme s'élève à 70 000.00 euros, subventionné par Monsieur Charles-ange GINESY.

**19) Ferme Thérapeutique d'ASCROS et association ISATIS :**

- Chambres 18 et 24 en cours de réparation par l'assurance Dommage Ouvrage.
- Inauguration de la Villa Bréa, à NICE, acquise par l'association ISATIS.

**20) Divers :**

- Catastrophe Naturelle :  
Situation de la maison de Madame Véronique GASTAUD.  
Contacter l'assureur communal et faire venir un expert dans les meilleurs délais.
- Requête de M. et Mme VALTIER qui demandent le nettoyage de la route Agricole sur sa partie goudronnée.  
⇒ Demande aux services de la DFCI par la commune.
- Demande d'enlever le point de ramassage des Ordures Ménagères à l'embranchement de la Barma, sur le CD 27 dans le virage.
- Subventions du Conseil Départemental, courriers de Monsieur Eric CIOTTI, Président :
  - 2000.00 euros pour les festivités de fin d'année,
  - 3336.00 euros pour le remplacement des fenêtres du logement communal 2100,
  - 23 684.00 euros pour le fonds de péréquation de la taxe professionnelle,
  - 100 407.00 euros au titre des droits de mutations,
  - 5850.00 euros pour l'acquisition de la licence IV,
  - Demande de subvention pour les frais de sécurité, par le Comité des Fêtes, lors de la fête patronale, en attente.

Merci à Monsieur Henri DILMI, Conseiller Municipal, pour les belles photos qu'il réalise sur la commune.

- Requête de M. Patrick MALVA :  
Demande la pose d'un miroir de sécurité, Quartier Balmon - point kilométrique 30.  
Etude à faire : taille et prix et avis de SDA CIANS VAR.  
Financement 50% commune / 50% particulier.
- Requête de Madame Linda LETEVE :  
Demande de pouvoir utiliser le chapiteau pour son mariage à partir du 7 juillet 2017. Mariage prévu le 8/07/2017.  
Avis favorable.
- 01/01/2017 augmentation du timbre => 0.85 €.
- Requête de Monsieur Peter WEEVERS :  
Réparation de la fissure du lavoir de la Placette par de la peinture imperméable. En cours.
- SDEG :  
Alimentation Quartier La Combe en prolongation jusqu'à l'entrepôt JUGLARIS.

Passage sur 2 parcelles C 280 et 281 appartenant à Mme LLINARES. Convention de passage à faire.

Coût des travaux TTC : 9299.00 euros dont 1500.00 euros à charge de la commune. A négocier.  
Monsieur Alain RAYBAUD, 1<sup>ER</sup> Adjoint, se charge de contacter Monsieur Robert VELAY, Président.

- Date de présentation des Vœux par Monsieur le Maire d'ASCROS, 7 janvier 2017.
  - Prévoir de repeindre la sacristie et traiter le meuble envahi par les parasites.
  - Prévoir également un extincteur (CO2) dans l'église.
  - Achat de panneaux électoraux :  
Devis de la société COMAT & VALCO : 805.80 euros TTC.  
Aucune aide n'est prévue par les services de l'Etat.
- Vote** : à l'unanimité.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 19 heures 15, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

**M. Le Maire,  
Vincent GIOBERGIA**